

XXVI ème Congrès International de la Population

Poster n° 5

**GOUVERNANCE, CROISSANCE ECONOMIQUE ET LUTTE CONTRE
LA PAUVRETE : LIENS ET ELEMENTS DE POLITIQUES**

Par :

Abdeslam NADAH, ingénieur en chef

Haut Commissariat au Plan - Maroc

E-mail : Abdeslam_nadah@yahoo.fr

Août 2009

INTRODUCTION

Malgré l'importance et la diversité des politiques et des réformes entreprises par les pays en voie de développement depuis au moins le début des années 80, ils souffrent encore d'une pauvreté diffuse et continuent à enregistrer des écarts considérables en matière de croissance économique comparativement aux pays développés.

Plusieurs études ont révélé que la gouvernance est l'une des causes fondamentales de ces différences dans le rythme de croissance économique et joue un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté, dans la mesure où tout d'abord, la réduction de la pauvreté ne peut être réalisée sans une croissance économique et cette dernière dépend largement de la bonne gouvernance et ensuite, la bonne gouvernance permet de réduire les inégalités et d'améliorer l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté.

De même, les décideurs politiques, les praticiens du développement et les organismes internationaux ne cessent de recommander la nécessité de placer la question de la bonne gouvernance au centre de toute stratégie de lutte contre la pauvreté.

La lutte contre la pauvreté ne devrait pas être considérée seulement sous l'angle de développement social en faveur des pauvres, mais comme une composante d'un projet de société moderne, démocratique et solide. La lutte contre la pauvreté devrait être considérée comme passage obligatoire pour la modernisation de la société dans son ensemble. Il est difficile de concevoir que quelque politique de développement économique, social ou institutionnel puisse être performante dans un milieu plein de pauvres privés de toutes les capacités humaines nécessaires à leur décollage et à celui de la société toute entière. Ainsi conçu, le traitement du phénomène de la pauvreté ne peut être pertinent qu'en le situant dans un cadre global de gouvernance dans lequel il s'opère.

A la lumière de ces constats, nous sommes interpellés à examiner si effectivement la bonne gouvernance contribue à l'accélération de la croissance, à la réduction des inégalités et à la lutte contre la pauvreté. Si oui, il importe d'identifier les canaux de

transmission possibles par la voie desquels la bonne gouvernance affecte le niveau de la pauvreté, ce qui nous permettrait finalement de proposer quelques pistes d'amélioration de la qualité de la gouvernance afin de relever le défi de la lutte contre la pauvreté dans les pays en voie de développement en général et au Maroc en particulier.

La méthodologie adoptée pour traiter ce sujet s'articule autour de trois axes principaux. Le premier axe examine la solidité des liens entre la gouvernance et la pauvreté, en se basant sur un modèle économétrique estimé en données transversales. Le second axe est dédié au traitement du cas du Maroc, en présentant brièvement le profil de la pauvreté et la qualité de la gouvernance. Le troisième axe est consacré aux quelques pistes de réformes nécessaires dans une perspective d'amélioration de son système de gouvernance, notamment, dans ses composantes qui sont en liens directs et indirects avec la réduction de la pauvreté.

CHAPITRE I CONCEPTS ET LIENS ENTRE LA GOUVERNANCE ET LA PAUVRETE

I. Les concepts de la gouvernance et de la pauvreté

1. Concept de la gouvernance

Selon la définition du PNUD (Programme des Nations Unis pour le développement), la gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer des affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. Elle couvre trois dimensions : politique, économique et administrative. La gouvernance politique est un processus de prise de décision ayant incidence sur l'élaboration des politiques. La gouvernance économique est un processus de prise de décision ayant incidence sur les activités économiques et sur les relations économiques avec le reste du monde. Enfin, la gouvernance administrative est un processus de prise de décision ayant incidence sur le système de mise en œuvre des politiques.

Dans une tentative de quantifier les trois dimensions de la gouvernance, la Banque Mondiale a regroupé les différentes dimensions de la gouvernance en six principaux indicateurs composés. L'élaboration de ces indicateurs est basée sur plusieurs sources d'informations à travers le monde (institutions publiques et privées, ONG, agences de notations, individus, .etc). Ces indicateurs existent depuis 1996 et couvrent actuellement plus de 200 pays.

Par ailleurs, si ces indicateurs reflètent, de toute évidence, les efforts considérables déployés par les experts de la Banque Mondiale pour quantifier la gouvernance, ce qui a permis, d'ailleurs, le développement des études empiriques basées sur l'estimation des modèles économétriques, ils restent, cependant, entachés de

certaines limites conceptuelles. En effet, ces indicateurs sont subjectifs et basés sur des perceptions qui reflètent plus l'évaluation des personnes qu'une mesure objective d'une réalité donnée. Ainsi, l'évaluation d'un expert ou d'une organisation extérieure peut être entachée de plusieurs biais. Premièrement, l'évaluation pertinente est celle qui émane de ceux qui décident d'investir et non celle qui provient d'une opinion quelconque et deuxièmement, les appréciations des personnes et des organisations autres que les investisseurs peuvent être une simple réaction à des événements conjoncturels et superficiels ou encore une simple imagination bâtie sur des paroles et des interprétations des autres. En revanche, l'appréciation des investisseurs et des praticiens est de nature à être pertinente et bénéfique parce qu'elle est fondée sur le vécu et permettent effectivement d'identifier les pistes à développer pour améliorer la qualité de la gouvernance.

Les six indicateurs et leurs contenus se présentent comme suit :

Ecoute des citoyens (ou voix citoyenne) et reddition des comptes : mesure la manière dont les citoyens d'un pays participent à la sélection de leurs gouvernants et la liberté d'expression, d'association et de presse. Il couvre plusieurs dimensions telles que les droits de l'Homme, la liberté d'expression et d'association, la liberté de la presse, la participation politique des citoyens, la liberté des élections, la transparence et l'équité dans l'action gouvernementale et l'efficacité du contrôle parlementaire sur les institutions publiques.

Stabilité politique et absence de violence : mesure la perception de la probabilité d'une déstabilisation ou d'un renversement du gouvernement par des moyens inconstitutionnels ou violents, y compris le terrorisme. Il regroupe les causes internes et externes des risques d'instabilité politique, les conflits entre les composantes de la société, les grèves, la violence et la criminalité dans les rues et les menaces de terrorisme.

Efficacité des pouvoirs publics : mesure la qualité des services publics, la performance de la fonction publique et son indépendance vis-à-vis des pressions politiques, la qualité de l'élaboration et de l'application des politiques, et la crédibilité de l'engagement des pouvoirs publics à l'égard de ces politiques. Entrent dans cet aspect de la gouvernance, les politiques visant à améliorer l'efficacité du

secteur public dont la gestion budgétaire, la capacité du gouvernement à résoudre des problèmes de développement, la qualité des infrastructures nécessaires pour le développement des entreprises, le degré de mise en oeuvre des décisions gouvernementales et la cohérence de leadership politique.

Qualité de la réglementation : mesure la capacité des pouvoirs publics à élaborer et à appliquer de bonnes politiques et réglementations favorables au développement du secteur privé. Sont regroupés sous cet aspect de la gouvernance plusieurs éléments dont notamment la cohérence et la prévisibilité dans l'interprétation des lois et règlements, les distorsions et la complexité du système fiscal, les pratiques concurrentielle déloyales, la lourdeur des réglementations administratives, la facilité de faire les affaires et la rigidité de la législation du travail.

Etat de droit : mesure le degré de confiance qu'ont les citoyens dans les règles conçues par la société et la manière dont ils s'y conforment et, en particulier, le respects des contrats, les compétences de la police et des tribunaux, ainsi que la perception de la criminalité et de la violence. Cet indicateur regroupe les droits de propriété, le degré de confiance aux tribunaux et à la police, l'honnêteté du système judiciaire, le niveau de la protection intellectuelle, la fréquence de l'évasion fiscale et le degré de sécurité des biens et des personnes.

Maîtrise de la corruption : mesure l'utilisation du pouvoir à des fins d'enrichissement personnel, y compris la grande et la petite corruption, ainsi que la prise en otage de l'Etat par les élites et les intérêts privés. Les dimensions de la gouvernance couvertes par cet indicateurs concernent les politiques anti-corruption et de transparence, la confiance du public dans l'honnêteté des hommes politiques et la fréquence des actes de corruption et du détournement des fonds publics à cause de la corruption.

2. Concept de la pauvreté

Eu égard à la nature complexe et multidimensionnelle du phénomène de la pauvreté, plusieurs approches se sont proposées pour cerner ses contours, comprendre son profil et ses causes afin de mettre en place des stratégies de lutte contre ce

phénomène. Il s'agit de l'approche monétaire, de l'approche sociale, de l'approche économique, de l'approche spatiale et de l'approche multifactorielle.

L'approche monétaire est celle que nous retenons dans cette recherche pour l'estimation de notre modèle économétrique et pour dresser une vue d'ensemble sur la situation de la pauvreté au Maroc. Il est à noter que pour l'estimation du modèle nous avons utilisé les taux de pauvreté du PNUD correspondant au seuil de 2 dollars par jour en PPA, alors que lors de la description de l'état de pauvreté au Maroc nous avons utilisé les taux correspondant au seuil de pauvreté national.

II. Liens entre gouvernance et pauvreté : résultats de l'analyse empirique

1. Le modèle d'estimation, la base de donnée et le choix de l'échantillon

L'analyse empirique consiste à examiner la nature des liens existants entre les mesures de la gouvernance et l'indicateur de la pauvreté monétaire. Pour ce faire, nous nous sommes basé sur un modèle économétrique que nous avons estimé en données transversales, sur la base d'un échantillon de 24 pays. Sachant que la variable «taux de croissance économique» est fortement corrélée avec celle de la gouvernance, nous l'avons retirée du modèle. Ainsi, dans ce modèle, la variable dépendante est le taux de pauvreté et les variables indépendantes sont l'indicateur de la gouvernance et l'indice de Gini mesurant les inégalités dans les pays retenus dans l'échantillon.. Le modèle est estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires en utilisant le logiciel Eviews.

Etant donnée la forte corrélation entre les variables de la gouvernance, comme le montre la matrice de corrélation ci-dessous, on peut se contenter de l'utilisation d'une seule variable dans les équations de régression. Puisque nous nous intéressons à l'efficacité des stratégies de lutte contre la pauvreté, nous choisissons l'indicateur " efficacité du Gouvernement" (EG) car il renseigne sur la qualité des services publics, la performance administrative, la qualité d'élaboration et d'application des politiques ainsi que sur la crédibilité de l'engagement des pouvoirs publics à l'égard de ces politiques.

Matrice des corrélations entre les variables de la gouvernance

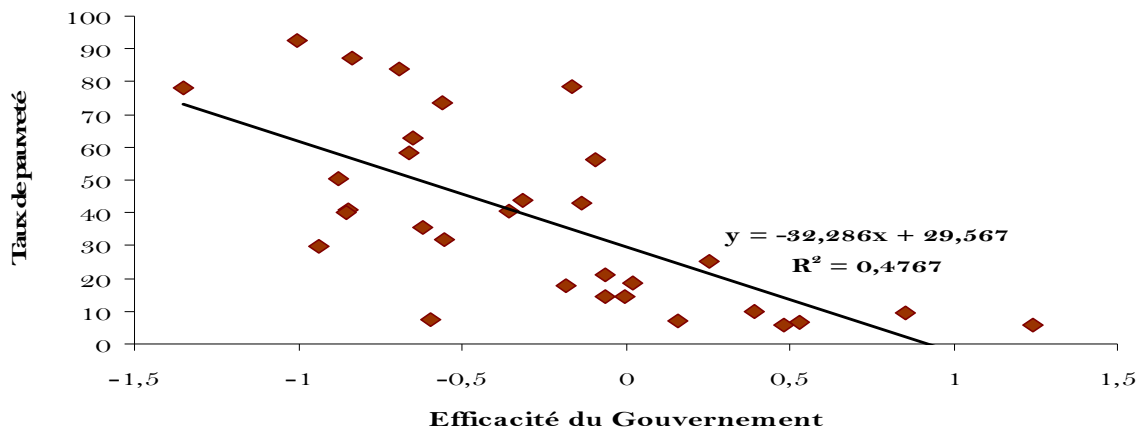
Variable	ECRC	SP	CC	ED	EG	QR
ECRC	1					
SP	0.84	1				
CC	0.88	0.88	1			
ED	0.88	0.89	0.98	1		
EG	0.88	0.86	0.98	0.98	1	
QR	0.89	0.85	0.95	0.94	0.96	1

En ce qui concerne les données utilisées dans ces estimations, nous nous sommes basés sur la base de données relatives aux taux de pauvreté élaborée par le PNUD et publiée dans son rapport mondial sur le développement humain durable au titre de l'année 2007/2008 et celle de la Banque Mondiale relative aux indicateurs de la gouvernance. Pour ce qui est du choix de l'échantillon de pays, nous nous sommes limités aux pays en voie de développement et dont les données relatives aux indicateurs utilisés sont disponibles.

2. Les résultats des estimations

La représentation graphique en nuage de points entre la gouvernance, mesurée par l'indicateur « Efficacité du Gouvernement » et le taux de pauvreté montre que ces deux variables sont négativement corrélées. Ce constat est vrai quelle que soit la mesure de la gouvernance utilisée. En général, les pays ayant une qualité de gouvernance élevée, enregistrent un taux de pauvreté réduit. Inversement, les pays disposant d'une faible qualité de gouvernance, enregistrent un taux de pauvreté élevé.

Lien entre gouvernance et pauvreté



Les résultats de l'estimation ci-dessous confirment ce constat. L'effet de la gouvernance sur le taux de pauvreté est statistiquement significatif à un niveau de confiance de 1%. Ainsi, le Maroc peut réduire la pauvreté en améliorant son système de gouvernance.

Dependent Variable: TPVTE
 Method: Least Squares
 Date: 07/20/09 Time: 11:47
 Sample: 1 24
 Included observations: 24

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	11.08912	19.20716	0.577343	0.5698
EG	-19.31182	5.018101	-3.848432	0.0009
IGINI	0.273654	0.412256	0.663796	0.5140
R-squared	0.457172	Mean dependent var		26.40833
Adjusted R-squared	0.405474	S.D. dependent var		17.21038
S.E. of regression	13.27015	Akaike info criterion		8.125380
Sum squared resid	3698.034	Schwarz criterion		8.272637
Log likelihood	-94.50456	F-statistic		8.843156
Durbin-Watson stat	1.481257	Prob(F-statistic)		0.001637

3. Les canaux de transmission de l'effet de la gouvernance sur la pauvreté

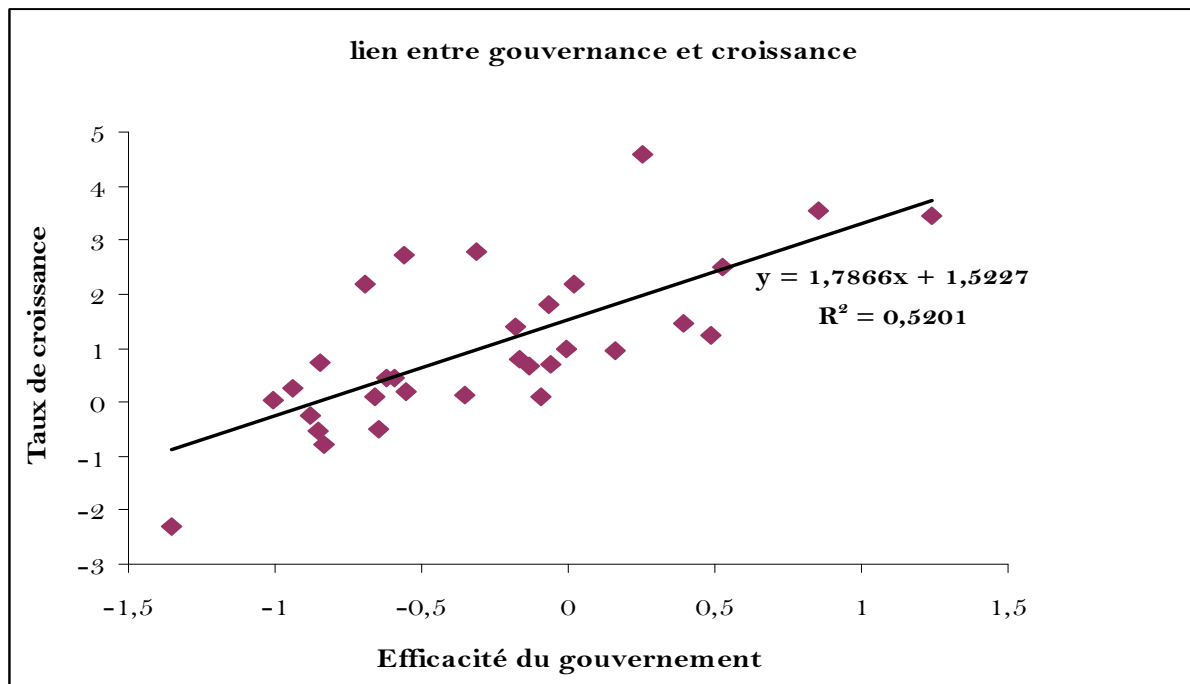
Les effets de l'amélioration de la gouvernance sur la réduction du phénomène de la pauvreté se transmettent principalement par deux canaux, à savoir l'amélioration du

rythme de la croissance et l'efficacité des politiques publiques visant le renforcement des capacités des populations pauvres pour accéder aux facteurs de productions et aux services sociaux de base.

3.1 L'amélioration de la croissance économique

La croissance économique est nécessaire pour contrecarrer la pauvreté. En principe, elle permet d'améliorer le revenu des ménages y compris ceux qui sont pauvres et permet aussi à l'Etat de renforcer ses recettes qu'il peut éventuellement les affecter aux services sociaux de base et aux infrastructures dont pourraient profiter les pauvres. Dans ce cadre, la bonne gouvernance est un élément vital pour l'accélération du rythme de croissance économique et donc pour la lutte contre la pauvreté. Cette réalité est confirmée par plusieurs pays du monde qui ont pu réduire l'incidence de la pauvreté suite à une réalisation d'une croissance forte. En effet, la croissance économique est source de création d'emploi et donc de distribution des salaires, comme elle est une source principale du financement des actions de l'Etat en matière du développement économique et social à travers l'investissant dans les domaines d'éducation, de santé et des infrastructures économiques et sociales de base.

Le graphique ci-dessous illustre le lien positif entre la qualité de la gouvernance et l'amélioration de la croissance. Plus la qualité de la gouvernance dans un pays est de niveau élevé, plus le taux de croissance qu'il enregistre est élevé.



En effet, la bonne gouvernance implique la mise en place d'un cadre institutionnel approprié pour la promotion du secteur privé en tant que moteur de la création de la richesse et de l'emploi. Dans ce cadre, au fur et à mesure que le secteur privé se développe, le rôle de l'Etat devrait se déplacer progressivement d'un acteur propriétaire et producteur vers un acteur facilitateur et régulateur. De plus, l'Etat devrait veiller à la mise en place d'un cadre réglementaire incitatif et efficace, en mesure de promouvoir la concurrence, respecter les règlements, limiter la corruption et instaurer la culture de transparence et de reddition des comptes.

Cependant, la croissance économique, à elle seule, ne suffit pas pour réduire la pauvreté si les pauvres n'en profitent pas. Ainsi, les efforts de l'Etat devraient être tournés plus vers les besoins des pauvres et des localités pauvres en matière d'éducation, de santé et d'emploi. En effet, pour les zones les plus pauvres, notamment les zones rurales et périurbaines où il y a un excès de main d'œuvre, l'investissement public demeure indispensable pour élargir l'accès de ces populations aux services sociaux de base et à l'emploi afin de renforcer leurs capacités à faire face durablement à la pauvreté.

3.2 Le renforcement des capacités humaines des pauvres

La bonne gouvernance appelle l'Etat à concentrer ses efforts sur les populations pauvres. Le renforcement de leurs capacités humaines est indispensable pour faciliter leur insertion dans le processus de création et de répartition de la richesse. Ceci passe par la mise en place des politiques pro- pauvres et l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques de développement. Les politiques pro- pauvres regroupent les politiques d'emploi, de micro- crédits et des stratégies de développement social telles que l'éducation, la santé, le logement, l'eau et l'électricité. L'efficacité des politiques publiques nécessite une approche territorialisée, une meilleure intégration entre ces politiques et une consolidation des principes de la bonne gouvernance à savoir, une large participation des populations pauvres dans l'élaboration et l'exécution de ces politiques, la transparence, la reddition des comptes et l'évaluation.

CHAPITRE II

QUELQUES ELEMENTS RELATIFS AU PROFIL DE LA PAUVRETE ET A LA QUALITE DE LA GOUVERNANCE AU MAROC

I. L'évolution des approches et niveaux de la pauvreté au Maroc

1. L'évolution des politiques de lutte contre la pauvreté

Le Maroc n'a pas cessé de déployer des efforts considérables pour réduire la pauvreté. Plusieurs stratégies et approches ont été mises en œuvre, mais elles ont été moins efficaces, ce qui a fait que leur performance en la matière est restée en deçà des objectifs escomptés et des capacités de notre pays. Plusieurs limites expliquent ces insuffisances. Il s'agit notamment, en ce qui concerne surtout les politiques de développement social, de la prédominance de la gestion budgétaire axée sur la logique des moyens ; l'absence d'un plan de financement à long terme des programmes de lutte contre la pauvreté, ce qui finit par les abandonner à cause du tarissement des sources de financement ; l'absence d'une culture d'évaluation systématique des actions consacrées à la lutte contre la pauvreté ; du manque de coordination et d'intégration des politiques publiques de développement ; d'un centralisme excessif en matière de gestion des stratégies de développement social ; et des insuffisances qui caractérisent les mécanismes de ciblage des pauvres.

Pour faire face à ces insuffisances, les pouvoirs publics ont engagé, ces dernières années, une multitude de réformes afin de renforcer l'efficacité des politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté. Il s'agit principalement de l'intégration de l'approche genre afin de prendre en charge la spécificité des besoins des femmes et des hommes au moment de l'élaboration, de l'exécution et de l'évaluation des politiques publiques; la mise en place d'une nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats basée sur les principes de la globalisation des crédits, la contractualisation, le partenariat, l'évaluation des performances des gestionnaires et la reddition des comptes.

Au-delà de ces réformes, toute une nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté a été lancée par Sa Majesté le Roi en 2005. Il s'agit de l'Initiative Nationale de

Développement Humain (INDH) qui constitue une illustration claire du rôle de la bonne gouvernance dans la réussite de toute stratégie de lutte contre la pauvreté. Cette initiative a été conçue comme un chantier de règne, s'inscrivant dans une vision d'ensemble intégrant un processus de consolidation de l'Etat de droit, une stratégie de croissance économique créatrice d'emplois et une politique de développement humain durable fondée sur les principes de la bonne gouvernance, à savoir la participation des bénéficiaires et des acteurs de développement local, le ciblage des pauvres et des zones pauvres, la transparence, la contractualisation, la proximité, l'intégration des actions, la globalisation des crédits, l'évaluation et la gestion axée sur les résultats ainsi que la mise en place des organes de la bonne gouvernance partageant les responsabilités entre les niveaux local, provincial, régional et central. Par ailleurs, toute une institution a été créée spécialement dans le cadre de cette initiative, en l'occurrence l'Observatoire du Développement Humain dont les mission et objectifs consistent à mener des études, enquêtes et expertise sur les questions de pauvreté, de précarité et d'exclusion et à faire le suivi et évaluation de l'impact de l'INDH sur les indicateurs de développement humain. Cet observatoire est aussi soumis aux principes de la bonne gouvernance puisqu'il regroupe dans sa composition l'administration publique, les représentants du parlement et de la société civile.

Ainsi conçue et exécutée, l'INDH n'a pas manqué de générer certains résultats positifs. En effet, selon l'enquête réalisée en 2009 par le Haut-commissariat au Plan et portant sur l'accès des populations ciblées par cette Initiative aux infrastructures de base et aux services socio-économiques, 46% des chefs de ménages bénéficiaires considèrent que leurs conditions de vie se sont améliorées (42,1% dans les quartiers urbains et 50,8% dans les communes rurales).

2. Une vue d'ensemble sur le niveau de la pauvreté au Maroc

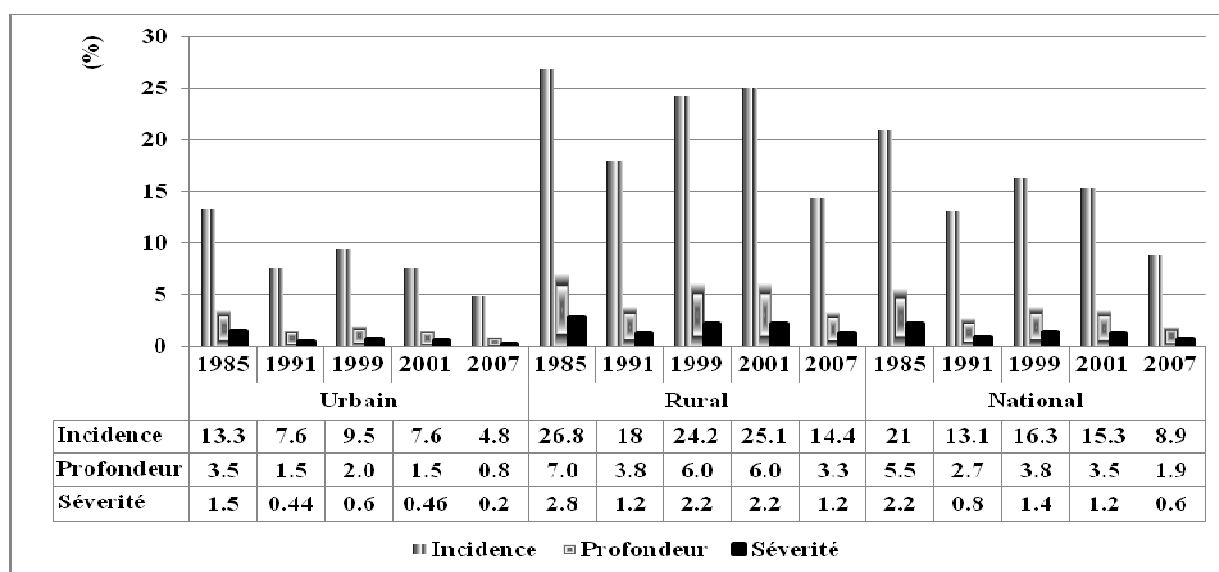
Malgré le fait que le phénomène de la pauvreté continue, jusqu'à nos jours, de constituer l'un des aspects négatifs de la marche de notre pays vers la modernisation, il est force de constater que ce phénomène a connu une réduction drastique, surtout au cours de la dernière décennie.

En effet, entre 1985 et 2007, ce phénomène a connu une tendance baissière tant à l'échelle nationale que dans les deux milieux urbain et rural, et ce malgré son évolution défavorable pendant certaines phases correspondant à des périodes de sécheresse. Au niveau national, le taux de pauvreté est passé de 21% en 1985 à 13,1% en 1991 et puis à 8,9% en 2007. En milieu urbain, le taux de pauvreté est passé de 13,3% en 1985 à 7,6% en 1991 et à 4,8% en 2007. En milieu rural, ce taux est passé de 26,7% en 1985 à 18% en 1991 et à 14,4% en 2007.

La pauvreté au Maroc, en plus de sa tendance vers la baisse, elle est devenue moins profonde et moins sévère. En effet, la profondeur de la pauvreté est passée, au niveau national, de 5,5% en 1985 à 1,9% en 2007. Au cours de la même période, cet indice est passé de 3,5% à 0,8% en milieu urbain et de 7,0% à 3,3% en milieu rural. De même, la sévérité est passée, pendant la même période, de 2,2% à 0,6% à l'échelle nationale, de 1,5% 0,2% en milieu urbain et de 2,8% à 1,2% en milieu rural.

Le graphique suivant met en évidence l'évolution des indices de pauvreté monétaire par milieu de résidence au Maroc sur la période 1985-2007

Evolution des indices de pauvreté monétaire par milieu de résidence Maroc 1985-2007



Source : HCP, la dynamique de la pauvreté au Maroc 1985-2007

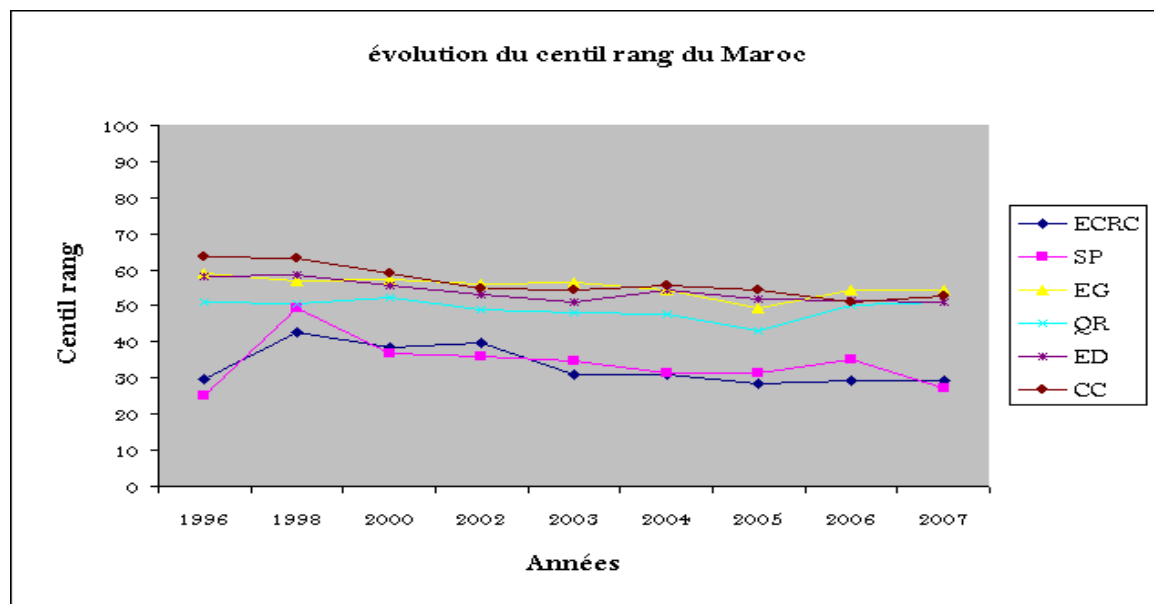
Par ailleurs, l'analyse des indices de la pauvreté en 2007 selon le milieu de résidence, fait ressortir que la pauvreté demeure un phénomène rural. C'est dans l'espace rural que la pauvreté est plus diffuse, plus profonde et plus sévère. En effet, le taux de pauvreté, dans ce milieu, atteint 14,4% contre seulement 4,8% en milieu urbain. De même, la profondeur est de 3,3% en milieu rural contre 0,8% en milieu urbain et la sévérité est de 1,2% en milieu rural, alors qu'elle est de 0,2% seulement en milieu urbain.

3. Une vue d'ensemble sur la qualité de la gouvernance au Maroc

Au cours des dix dernières années, le Maroc a engagé plusieurs réformes sur la voie de l'amélioration de son système de gouvernance, visant notamment la consolidation de l'Etat de droit et l'amélioration du climat d'investissement. Cependant, la qualité de la gouvernance au Maroc, telle quelle est perçue tant par les citoyens et les entreprises nationales que par les investisseurs étrangers et les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, a une tendance baissière sur la période 1996-2007. C'est ce qui est reflété par l'évolution des indicateurs de la gouvernance estimés par la Banque Mondiale. Le centile rang du Maroc, comme le montre le tableau ci-dessous, reste compris entre un minimum de 25% enregistré en 1996 au niveau de la stabilité politique et un maximum de 63,6% enregistré la même année en matière de lutte contre la corruption. Le tableau et le graphique ci-dessous montre les évolutions du centile rang du Maroc sur la période 1996-2007.

Années	Indicateurs de la gouvernance (centile rang)					
	ECRC	SP	EG	QR	ED	CC
1996	29,7	25	58,8	51,2	58,1	63,6
1998	42,8	49,5	56,9	50,7	58,6	63,1
2000	38,5	37	57,3	52,2	55,7	59,2
2002	39,9	36,1	55,9	48,8	53,3	54,9
2003	30,8	34,6	56,4	48,3	51	54,4
2004	30,8	31,3	54,5	47,8	54,3	55,8
2005	28,4	31,3	49,3	42,9	51,9	54,4
2006	29,3	35,1	54,5	50,2	51,4	51
2007	29,3	27,4	54,5	51	51	52,7

Source : www.worldbank.org/governance/wgi



Source: graphe élaboré à partir des données de la Banque Mondiale (www.worldbank.org/governance/wgi)

CHAPITRE III

QUELQUES ELEMENTS DE POLITIQUES POUR PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE ET AMELIORER L'EFFICACITE DES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La promotion de la gouvernance en faveur d'une plus grande efficacité des politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté nécessite des efforts supplémentaires au niveau de deux axes principaux : l'amélioration du climat des affaires pour accélérer le rythme de la croissance économique et le renforcement des capacités humaines des pauvres pour faciliter leur insertion dans le processus de création et de répartition de la richesse.

I. La mise en place d'un cadre favorable à la croissance économique

La promotion des investissements est indispensable pour la croissance économique et la création d'emploi. Ainsi, l'amélioration du climat des affaires devrait être un chantier permanent des pouvoirs publics afin de lever les différentes contraintes qui pèsent sur l'initiative d'investir et sur la compétitivité des entreprises. Il s'agit principalement de la cohérence et l'aspect d'anticipation dans les actions de l'Etat, de renforcer les facilités de faire les affaires, de mettre en place un système fiscal incitatif, d'atténuer les rigidités du marché du travail, de lutter contre la corruption, de promouvoir le système judiciaire et de régler les problèmes du foncier.

1. Le renforcement de la cohérence et de l'anticipation dans les actions de l'Etat

L'Etat devrait renforcer la cohérence entre les différents acteurs pour maintenir un cadre macro-économique stable, produire une convergence entre les groupes d'intérêts, instaurer un climat de confiance entre ces acteurs et établir les choix stratégiques et prioritaires du développement. Pour ce faire, l'Etat est appelé à utiliser les potentialités qu'il dispose en matière d'outils et d'instruments de coordination et de visibilité stratégique, notamment le renforcement du rôle de l'institution de la Primature, le développement de la planification stratégique et l'accélération du fonctionnement du conseil économique et social.

Le renforcement du rôle de la Primature permettrait au gouvernement de jouer convenablement son rôle en matière de propositions des réformes et de veille à leur application et en matière d'élaboration et d'exécutions des politiques de développement répondant exactement aux attentes des citoyens et des entreprises. Ceci nécessite un minimum d'homogénéité et de solidarité de l'équipe gouvernementale, ce qui n'est pas toujours le cas au Maroc à cause de plusieurs considérations politiques.

De même, le développement de la planification stratégique revêt une importance particulière et ce pour plusieurs raisons. La planification stratégique décentralisée est un instrument indispensable permettant d'identifier les choix stratégiques et les objectifs prioritaires du développement, de définir les rôles et les responsabilités des acteurs et de coordonner et d'intégrer les visions et les programmes sectoriels et territoriaux. Elle permet également de répondre au besoin de notre pays à un débat public permanent pour améliorer le processus de prise de décision, d'assurer l'intégration entre les stratégies de développement de long terme, le cadre de dépenses à moyen terme et la loi de finances et mettre en oeuvre les principes de participation, de contractualisation et de suivi/évaluation.

Par ailleurs, l'accélération du fonctionnement du conseil économique et social est devenue une nécessité impérieuse pour promouvoir les pratiques de coordination et de concertation. C'est ainsi que le Roi a mis l'accent, lors de son discours du Trône du 30 Juillet 2008, sur la nécessité de mettre sur pied ce conseil afin que les acteurs économiques et sociaux soient parties prenantes dans la proposition des politiques de développement et dans l'institutionnalisation du dialogue social, ce qui permettrait à l'Etat de résoudre les problèmes de développement de notre pays.

Par ailleurs, la cohérence et l'anticipation dans les actions de l'Etat permettent de donner une visibilité aux différents agents économiques. La visibilité suppose l'existence de lois et de règlements claires, respectés et applicables correctement pour tout le monde et de la même manière, de politiques de développement, explicites,

claires, transparentes et exécutées de façon efficace et efficiente. Un cadre juridique adéquat et des politiques claires facilitent l'évaluation des risques, permettent la réduction des coûts de transaction et limitent les décisions arbitraires, ce qui réduit le champ des incertitudes, renforce la confiance des investisseurs et des citoyens dans leurs institutions publiques et les encourage à prendre les décisions d'investir et de nouer des transactions, actes nécessaires à la croissance économique et partant à la réduction de la pauvreté. Une visibilité en termes de politiques des prix, du taux de change, de fiscalité ou d'emploi rassure les investisseurs et les personnes quant à leurs décisions à prendre dans le futur en matière d'investissement, de consommation ou d'épargne.

De même, la promotion de la croissance peut être soutenue par le développement de la contractualisation axée sur les performances entre l'ensemble des acteurs de la vie économique, sociale et politique : l'Etat, le secteur privé, les syndicats et la société civile. Ces pratiques vont permettre de conjuguer les efforts financiers et humains, de concilier entre les différents groupes d'intérêts et de répartir les tâches et les responsabilités entre les différents acteurs. Les pratiques de contractualisations pourraient être développées que ce soit au niveau national, sectoriel ou territorial. Dans ce cadre, la contractualisation entre l'Etat et le secteur privé sur des objectifs de croissance bien définis serait d'un apport considérable à la réalisation d'une croissance forte et durable. Les entrepreneurs devraient s'engager d'une part à réaliser certaines performances en termes d'investissement, de production, de croissance, d'exportations, d'emploi et de transfert de technologie et d'autre part à participer à l'élaboration et à l'exécution des politiques publiques notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. L'Etat devrait, de son côté, s'engager à consentir des soutiens en termes d'aides indirectes, d'infrastructures de base, d'infrastructures technologiques et de réglementation favorable à la promotion des affaires.

2. La mise en place d'un climat favorable aux investissements

Le renforcement des facilités de faire les affaires : pour améliorer la vitesse de création de nouvelles entreprises, permettre l'attraction des activités informelles vers le secteur formel, améliorer les recettes fiscales de l'Etat et encourager les investissements et par conséquent accélérer la croissance, le Maroc devrait diminuer ou supprimer carrément le capital minimal exigé pour la création d'une entreprise. Quant le capital minimal pour créer une société à responsabilité limitée a été ramené en mars 2006, de 100.000 dhs à 10.000 dhs, le nombre de nouvelles entreprises enregistrées a augmenté de 23%. Selon le rapport doing business 2007, si le Maroc supprime ce capital minimal exigé, son classement mondial en matière de facilité de créer une entreprise passerait du 51 ème au 13 ème rang.

Un autre facteur important pour faciliter les affaires concerne le processus d'enregistrement de propriétés qui devrait être plus simple et moins coûteux en termes d'argent et de temps. Les droits d'enregistrement et de timbre, les frais de notaire et taxes notariales constituent 4,94% de la valeur du bien contre, par exemple, 1% seulement en Egypte.

Par ailleurs, une exécution efficace des contrats encourage les entreprises à s'engager avec de nouveaux emprunteurs, fournisseurs et clients. Ainsi, il faut l'entourer avec un maximum de garanties. Pour ce faire, un ensemble d'actions devraient être entreprises. Il s'agit notamment de couvrir toutes les régions et les grandes villes en tribunaux de commerce, d'assurer la formation continue des juges pour répondre aux nouveaux types de litiges et de régler minutieusement les procédures de résolution des litiges commerciaux.

La mise en place d'un système fiscal incitatif : le système fiscal marocain est une contrainte à la croissance. Les taux d'imposition au Maroc restent élevés comparativement aux pays concurrents, ce qui alourdit les charges des entreprises et les décourage à recruter des travailleurs qualifiés, ce qui empêche la productivité et la compétitivité. Ainsi, la mise en place d'un système fiscal incitatif et approprié est indispensable pour la promotion de l'investissement, l'amélioration de la

compétitivité de l'entreprise marocaine et le renforcement de la capacité attractive de notre pays pour les investissements étrangers, la lutte contre l'évasion fiscale et la réduction de la taille du secteur informel. La réforme de ce système passe par la réduction de l'impôt sur les sociétés et sur les revenus et par la suppression des distorsions fiscales notamment les exonérations de la TVA.

La mise en place d'une législation du travail flexible : Les faiblesses de la législation du travail constituent une autre contrainte majeure à la croissance au Maroc. Elles résident dans le coût encore élevé du recrutement et du licenciement, les conditions mises sur le recours au contrat à durée déterminée, la nécessité de remplacer le salarié mis à la retraite, l'ambiguïté de certaines dispositions du nouveau code du travail en matière des indemnités de licenciement et dans l'absence de loi organique relative à la grève. Elles constituent, aux yeux des entreprises, de véritables handicaps à l'embauche à cause de l'insécurité juridique de l'entreprise qu'ils génèrent et les coûts qu'ils introduisent. Ainsi, il est indispensable de lever ces rigidités et rendre le code du travail plus souple pour encourager les entreprises à se renforcer en capital humain qualifié et leur offrir des facilités pour adapter leurs effectifs aux exigences de la compétitivité et aux fluctuations des marchés et des conjonctures.

La lutte contre la corruption : La corruption porte atteinte au bon fonctionnement des marchés et à l'efficacité de l'administration et de la justice. Elle dégrade l'image de notre pays auprès des investisseurs et freine les initiatives à investir, à faire des transactions et à engager des contrats. Ainsi, elle nuit au processus de création de la richesse et de la croissance. Pour toutes ces raisons, la lutte contre ce fléau devrait être l'une des priorités nationales.

La nouvelle impulsion que le Roi a donnée à l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption est de nature à renforcer la volonté de tous les acteurs pour faire face à ce phénomène. Malgré le caractère consultatif de cette instance, elle peut jouer un rôle déterminant dans la réduction de l'ampleur de ce fléau. La lutte contre la corruption serait plus efficace si le Maroc choisit la création d'une instance indépendante de lutte contre la corruption à l'instar de certains pays développés où l'instance est dotée de

personnalité morale et d'autonomie financière et de prérogatives élargies en termes d'enquête et de poursuite judiciaire.

Toutefois, le modèle marocain pourrait aussi produire des effets positifs si cette instance s'impose pour avoir de l'information auprès de l'administration, mène des études sur la corruption, organise des campagnes de sensibilisation, présente des propositions et des recommandations au gouvernement et assure un rôle de relais entre l'administration et les organisations de la société civile. De son côté, le gouvernement devrait faciliter la tâche de cette instance en lui offrant l'information nécessaire, être à son écoute et appliquer les recommandations qu'elle lui présente.

La rénovation du système judiciaire : La réforme de la justice vers plus de transparence, d'indépendance et d'efficacité est indispensable pour l'amélioration du climat des affaires et la confiance des investisseurs dans notre pays. Vu son caractère stratégique, le Roi, dans son discours du Trône du 30 juillet 2008, a placé la réforme de la justice au centre des priorités nationales en précisant que « la voie la plus indiquée pour la réalisation des réformes nécessaires consiste essentiellement à conforter la confiance du citoyen en la suprématie de la loi et à lui garantir la sécurité judiciaire ». Les objectifs assignés à cette réforme sont la modernisation de l'appareil judiciaire, la préservation de son indépendance et la garantie de sa moralisation, et ce « non seulement pour protéger les droits et réparer les injustices, mais aussi pour favoriser un climat de confiance et de sécurité judiciaire en tant que catalyseur stimulant le développement et l'investissement ».

La réforme d'un système judiciaire pour qu'il devienne performant nécessite la modernisation de l'arsenal juridique et le dispositif institutionnel, la formation continue des professionnels du droit pour suivre les évolutions de l'environnement des affaires et la mise en place des garanties permettant l'application des textes, l'exécution des décisions et le respect des contrats. Il faut aussi procéder à la mise en œuvre du code d'arbitrage et la diffusion généralisée de l'information sur la jurisprudence comme garantie de transparence et de cohérence dans les décisions de justice.

La réforme du régime foncier : selon le rapport d'évaluation du climat d'investissement, élaboré, en 2006, par la Banque Mondiale sur le Maroc, 43,4% des entreprises enquêtés considèrent l'accès au foncier comme une contrainte majeure à leur croissance. Le processus d'investissement, en commençant par l'achat du terrain et en passant par l'obtention d'autorisation d'investir, l'enregistrement et éventuellement par la déclaration à l'importation, demande un temps énorme et un coût élevé. Ceci décourage l'acte d'investir. Pour éliminer cet obstacle et faciliter l'accès des entreprises au foncier, l'Etat devrait jouer un rôle de catalyseur et de facilitateur par la mise en place des zones industrielles et la réforme du statut foncier en réduisant le nombre de statuts et d'organismes de tutelle et en déconcentrant les décisions d'aménagement et de commercialisation des terrains publics en faveur des Centres Régionaux d'Investissement et des Walis des régions.

II. le renforcement des capacités humaines des pauvres

1. L'élaboration et l'exécution des politiques pro- pauvres

La croissance économique est une condition nécessaire mais pas suffisante pour réduire la pauvreté. Pour qu'elle puisse profiter aux pauvres, la croissance devrait être accompagnée par une stratégie de développement social au profit des pauvres afin de les insérer dans le processus de création de la richesse et les rendre capables d'en tirer leur part. De telle stratégie de développement social devrait se baser sur un meilleur ciblage des faiblesses des populations pauvres qui les empêchent d'accéder au marché du travail, aux facteurs de production et aux services sociaux de base.

Le renforcement des capacités des pauvres passe par la garantie de leurs droits d'accès à l'éducation de base, aux soins de santé de base, au logement décent et à l'emploi durable. En plus de ces droits, il est indispensable de mettre en place une politique de protection sociale efficace au profit des populations pauvres et vulnérables, englobant des pensions de vieillesse, l'assurance chômage et des filets de sécurité afin de les protéger contre tous les risques des conjonctures défavorables quelle que soit leur nature et leur origine.

Par ailleurs le renforcement des politiques de micro- crédits est un vecteur vital pour la lutte contra la pauvreté. Cependant, pour que ce secteur de micro-crédits reste efficace, il faut le

doter d'un système de gouvernance moderne permettant de mieux gérer les risques et de limiter les crédits en souffrance.

2. L'amélioration de l'efficacité des politiques de développement

L'amélioration de l'efficacité des politiques publiques appelle à une meilleure intégration entre ces politiques, à l'établissement d'un pacte de lutte contre la pauvreté, au renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration, à la moralisation de la vie publique, au renforcement du système de contrôle et de reddition des comptes et à la revalorisation du système de suivi/évaluation.

Une meilleure intégration des politiques publiques : L'échec des stratégies de lutte contre la pauvreté est partiellement dû au manque d'intégration des politiques publiques. Le phénomène de la pauvreté est multidimensionnel dont l'éradication nécessite des interventions à caractère économique, social, culturel et environnemental, simultanées et bien enchaînées dans le temps et dans l'espace. A titre d'exemple, il n'est pas certain que la construction d'une école serait suffisante pour promouvoir la scolarisation des enfants si l'on ignore l'incapacité matérielle de leurs parents à supporter les charges de cette scolarisation. L'intégration des actions de développement permet de réduire leurs coûts et d'améliorer leur efficacité en terme d'impact sur le bien-être de la population.

Dans ce cadre, la territorialisation des politiques publiques est indispensable pour une meilleure action en synergie pendant l'élaboration des politiques publiques et au cours de leur exécution. C'est en se focalisant sur un territoire plus réduit qu'on peut mieux identifier les pauvres, les causes de leur pauvreté et donc concevoir les politiques les plus appropriées pour y faire face, tout en impliquant davantage les acteurs locaux et la population pauvre elle-même dans l'élaboration et l'exécution de ces politiques.

L'établissement d'un pacte de lutte contre la pauvreté entre l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile : la pauvreté est un phénomène complexe dont l'élimination nécessite la conjugaison des efforts de

différents acteurs de la vie socio-économique et culturel du pays. Ainsi, un pacte national de lutte contre la pauvreté serait d'importance grandiose, dans lequel l'Etat pourrait contribuer par des investissements directs, ou par des encouragements fiscaux, des facilités d'accès au crédit et au foncier, au profit des investisseurs privés dans des activités économiques pro-pauvres, le renforcement du tissu associatif oeuvrant pour l'éradication de la, pauvreté. Le secteur privé, étant donnée les avantages fiscaux, les profits que pourrait lui procurer l'amélioration du pouvoir d'achat des pauvres et l'esprit citoyen qu'il devrait avoir, peut jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté. Il peut, en effet, participer à la réalisation des infrastructures économiques et sociales, investir dans des activités créatrices d'emploi aux pauvres et produire des biens et services répondant aux besoins des pauvres.

Le renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration : une décentralisation et une déconcentration élargies constituent un cadre approprié pour assurer la participation et l'adhésion effectives des acteurs locaux et des pauvres au processus de développement, ce qui augmente les chances de réussite des programmes de lutte contre la pauvreté. En effet, la réussite de toute stratégie de lutte contre la pauvreté est tributaire de la place qu'on accorde aux pauvres eux-mêmes dans cette stratégie. Le principe de la participation exige que la population soit au cœur du processus de prise de décision en matière de développement, de la conception jusqu'à l'évaluation en passant par l'exécution. La participation entraîne l'amélioration de la performance et la durabilité des politiques, des programmes et des projets de développement, la promotion de la transparence dans la gestion de la chose publique et le renforcement des capacités et des compétences, aussi bien des gestionnaires que des bénéficiaires en matière d'élaboration, d'exécution et de suivi/évaluation des politiques publiques.

Dans son discours du Trône du 30 juillet 2008, le Roi a précisé que « pour que les pouvoirs publics puissent être mieux à l'écoute des besoins effectifs du citoyen, et que les prestations qui lui sont fournies par l'administration et les conseils élus, soient de meilleure qualité, Nous appelons le gouvernement à adopter, en matière de

gouvernance territoriale, une démarche fondée sur une décentralisation accrue et une régionalisation élargie, moyennant l'accélération de la politique de déconcentration ».

Ainsi, les collectivités locales devraient être renforcées en moyens humains et financiers pour jouer convenablement leurs rôles de partenaires locaux dans le cadre de la politique de proximité.

Au niveau régional, il faut procéder à la révision du découpage régional pour créer plus d'homogénéité entre les composantes du territoire régional et mettre en place un mode de scrutin direct des conseils régionaux afin de développer la culture et la vision du développement régional. De plus, le conseil régional devrait jouir, outre le pouvoir délibératif, d'un pouvoir exécutif.

Par ailleurs, le processus de déconcentration est appelé à être renforcé davantage pour soutenir la décentralisation. En effet, « l'efficacité de l'administration et son adaptation aux besoins des usagers passaient nécessairement par une profonde déconcentration au demeurant indispensable pour faire vivre la décentralisation »(Michel ROUSSET, 2002). Ainsi, les départements ministériels devraient multiplier leurs services extérieurs et les doter de plus de pouvoirs de décision et des moyens nécessaires à leur implication effective dans le développement local.

Le renforcement du système de contrôle et de reddition des comptes : le renforcement du système de contrôle et de reddition des comptes est indispensable pour un système de bonne gouvernance. Il oblige les gestionnaires à mieux mesurer leurs objectifs et leurs moyens, ainsi qu'à veiller à une exécution efficace et efficiente de leur stratégie de développement. Elle implique l'établissement des critères objectifs pour mesurer les performances des gestionnaires. C'est un moyen de protection des denrées publiques et un signe de responsabilité citoyenne. Toute carence en la matière, porte atteinte à la crédibilité de l'Etat et réduit la confiance entreprises et des citoyens. Ainsi, tous le processus de développement et de modernisation peut se trouver compromis.

Le renforcement de ce système passe par le renforcement du rôle du parlement en matière de contrôle de gestion budgétaire et de législation ainsi qu'en matière de contrôle et d'évaluation des retombées des grands projets de développement et des politiques publiques sur les citoyens. Il faut aussi renforcer les inspections générales des ministères tout en assurant la coordination entre les différentes institutions de contrôle et la diffusion de leurs rapports de contrôle.

Le renforcement du rôle du parlement en gestion budgétaire, de législation et d'évaluation nécessite plusieurs actions à entreprendre. Tout d'abord, il faut procéder à la réforme de la loi organique des finances pour limiter le pouvoir du gouvernement de modifier le budget de l'Etat, au cours de son exécution, par voie réglementaire. Il faut aussi revoir la structure du budget de l'Etat dans le sens de son découpage par missions, programmes et actions et non pas par ministère afin de faciliter la tâche des parlementaires en matière de contrôle du gouvernement. De même, l'administration devrait établir des rapports sectoriels et un rapport global de performance de haute qualité et les présenter au parlement dans un délai convenable, bien avant le dépôt de la loi de finances pour que les élus prennent leur temps d'analyser et d'évaluer ces rapports et formuler leurs jugements en matière de la performance.

L'efficacité du système de contrôle et de reddition des comptes nécessite aussi le renforcement des inspections générales des ministères en termes de moyens humains et matériels nécessaires pour accomplir convenablement leurs missions de contrôle interne et d'audit de performance. De même, la coordination entre les différentes institutions de contrôle et d'évaluation est indispensable pour créer un système d'évaluation cohérent, intégré et efficace. En outre, il faut assurer la diffusion des rapports de différentes entités de contrôle et d'évaluation (cour des comptes et inspections générales) afin d'informer tous les partenaires de l'administration sur l'efficacité et les dysfonctionnements de l'action publique et d'obliger les gestionnaires à prendre des mesures nécessaires à la protection des deniers publics et à la réalisation des actions dont ils ont la charge.

La valorisation du système de suivi/évaluation : l'efficacité de l'administration ne peut être dissociée de la valorisation de la fonction du suivi et évaluation des politiques publiques. Elle permet de mesurer l'efficacité dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, ainsi que dans l'utilisation des ressources, ce qui permet d'identifier les faiblesses des stratégies et de les éviter dans au cours de la conception des nouvelles stratégies.

Au Maroc, plusieurs politiques publiques ont été réalisées dans les domaines d'emploi, de logement, d'éducation, de santé...etc, mais leur évaluation a fait défaut. La valorisation de cette fonction passe par le développement de cette pratique au niveau de chaque département, la création d'une structure indépendante de suivi et évaluation, le renforcement du système d'informations statistiques et la mise en place d'un plan de formation des ressources humaines en matière de techniques de suivi/évaluation.

CONCLUSION

En guise de conclusion, il importe de mettre en évidence que la gouvernance et la pauvreté sont négativement corrélées et que le lien entre ces deux variables est statistiquement significatif. Ceci veut dire que la bonne gouvernance est vitale pour toute stratégie de lutte contre la pauvreté. D'ailleurs, des expériences à travers le monde, dont bien évidemment l'Initiative Nationale pour le Développement Humain pour le cas du Maroc, ont montré que la bonne gouvernance a constitué un levier solide pour la réduction de la pauvreté.

Les voies par lesquelles la bonne gouvernance impacte la pauvreté sont principalement au nombre de deux : elle contribue, d'une part, à l'accélération du rythme de croissance économique qui est nécessaire pour l'amélioration des revenus des masses et recettes de l'Etat et permet, d'autre part de renforcer les capacités humaines des pauvres pour faciliter leur insertion dans le circuit de production et de répartition de la richesse.

En passant en revue le profil de la pauvreté au Maroc, on constate que ce phénomène a connu une réduction substantielle et demeure principalement rural. De plus, il s'avère qu'avec le rythme actuel des efforts consentis pour éradiquer la pauvreté et avec ses potentialités, il est à la portée de notre pays de mettre terme à ce fléau de façon définitive surtout si les pouvoirs publics accordent l'importance nécessaire aux aspects de la bonne gouvernance. Effectivement, l'analyse de la qualité de notre système de gouvernance montre qu'il reste encore des efforts à déployer pour atteindre les objectifs de développement auxquels aspirent les marocains.

Dans ce cadre, les dimensions de la gouvernance qui nécessitent un développement prioritaire afin de renforcer l'efficacité des actions de lutte contre la pauvreté sont d'une part, celles relatives à la promotion d'un cadre favorable aux investissements afin d'accélérer le rythme de la croissance économique et d'autre part, celles relatives à la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel en mesure d'améliorer l'efficacité des politiques publiques en matière de développement et notamment celles orientés vers le renforcement des capacités humaines des pauvres.

Pour la mise en place d'un cadre favorable à la croissance, les réformes devraient porter sur le renforcement de la cohérence et de l'anticipation dans les actions de l'Etat, le renforcement des facilités de faire les affaires, la mise en place d'un système fiscal incitatif, la mise en place d'une législation du travail flexible, la lutte contre la corruption, la rénovation du système judiciaire et la réforme du régime foncier.

Pour ce qui est des réformes à entreprendre afin de renforcer les capacités humaines des pauvres pour faciliter leur insertion dans le processus de production et de répartition de la richesse, elles concernent, d'une part, l'élaboration et l'exécution des politiques pro- pauvres dans les domaines d'éducation, de santé, de logement, d'emploi et d'eau et électricité et, d'autre part, l'amélioration de l'efficacité des politiques de développement par une meilleure intégration entre ces politiques, l'établissement d'un pacte de lutte contre la pauvreté, le renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration, la moralisation de la vie publique, le renforcement du système de contrôle et de reddition des comptes et par la revalorisation du système de suivi/évaluation.